



La gouvernance du rectorat met en péril les examens

Communiqué de presse du SNES FSU Guadeloupe en date du 4 juillet 2014

Suite aux lourds dysfonctionnements qui avaient frappés l'académie pour la session 2013 et que le SNES-FSU Guadeloupe avait déjà dénoncé, notre organisation syndicale avait pris l'initiative de rencontrer la gouvernance du rectorat pour émettre des propositions pour améliorer l'organisation des examens dans notre académie.

La gouvernance avait simplement répondu par de la communication, expliquant qu'un proviseur fraîchement retraité avait été recruté comme expert pour améliorer l'organisation des examens.

Force est de constater qu'en dehors de la communication de la gouvernance, rien n'a réellement été mis en place pour améliorer l'organisation des examens dans notre académie.

Concernant le baccalauréat, les convocations ont été faites en dépit du bon sens, imposant souvent de longs trajets aux collègues, accroissant les difficultés potentielles, mais surtout sans respecter la législation en vigueur définissant les convocations. Les collègues interrogeant à l'oral se sont le plus souvent retrouvés seuls dans leur salle avec une liste d'élèves à interroger par demi-journée, sans qu'aucun adulte soit présent dans les couloirs pour permettre aux examinateurs d'aller aux toilettes par exemple. Les collègues de Saint-Martin convoqués en Guadeloupe continentale n'ont reçu leur billet d'avion que quelques heures avant de prendre l'avion, empêchant certains de répondre à la convocation !

Le summum a été atteint avec les convocations pour le brevet, envoyées dans les établissements vendredi 27 après-midi (alors que la plupart des services administratifs ne fonctionnent plus dans les collèges) pour des corrections le mardi 1er juillet au matin. La plupart des collègues s'est donc rendue sur le lieu de correction sans la moindre convocation, avec juste un appel téléphonique de leur établissement. La gouvernance du rectorat méprise les enseignants au point de les croire corvéables à merci, sans tenir compte du code du travail qui prévoit un délai d'une semaine pour changer un emploi du temps, ni de la législation en matière d'avance de frais qui prévoit une demande trois semaines à l'avance.

La gouvernance du rectorat a tellement négligé l'organisation des corrections du diplôme du brevet qu'un nombre largement insuffisant de collègues dans les trois matières avaient été convoqués pour corriger l'épreuve qu'il a fallu contacter le mardi matin même des corrections, des correcteurs supplémentaires pour assurer une correction décente de ce diplôme national. Cela n'a pas empêché une croissance vertigineuse du nombre de copies à corriger.

L'absence totale de prise en compte de la législation par la gouvernance du rectorat, mais aussi tout simplement de la vie des collègues a entraîné retards, stress, colère, voire impossibilité de se rendre sur les lieux de correction.

Ces conditions inadmissibles infligées aux enseignants par la gouvernance du rectorat ont nécessairement des incidences sur la réussite des élèves. Les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat nécessitent un traitement bien plus respectueux des candidats et par conséquent des correcteurs. Le SNES-FSU Guadeloupe est très attachée aux examens nationaux, mais il doute qu'il en soit de même vu la manière dont la gouvernance du rectorat traite ce dossier pourtant primordial.

contact : Guillaume MARSULT 0690.922.014